



Département du Gard (30)
Commune de La Rouvière

PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Pièce 4.5 : Règlement graphique – Plan des risques et aléas :
chutes de blocs, retrait-gonflement des argiles, inondation par
débordement des cours d'eau, ruissellement et érosion des berges



Echelle : 1/5 000^{ème}

Alpicité
SARL Alpicité
Avenue de la Chapelle
19 200 EMBRUN
Tél : 04 82 46 51 80
contact@alpicite.fr
www.alpicite.fr

Légende

Prescription du règlement

Risque d'érosion des berges

--- Réseau hydrographique (retrait de 10.00 m appliqué à partir du haut des berges)

Informations du règlement

Aléa chute de blocs

Faible
Moyen
Fort

Zone de départ

Aléa ruissellement (EX2Eco)

Zone de ruissellement indifférencié

Retrait gonflement des argiles

Moyen
Fort

Risque d'inondation par débordement des cours d'eau

Zonage du plan de prévention des risques d'inondation (PPRI)

Informations complémentaires

Bâtiment non cadastré
Bâtiment
Parcelle cadastrale

0 250 500 m



CAMPARAS ET LE MOULIN

